

CONSEIL MUNICIPAL

Extrait du Registre des Délibérations

Séance du 02 avril 2026
Convocation du 27 mars 2026

Date d’Affichage :

03 avril 2026

Nbre de Conseillers

en exercice : 33

Nbre de présents : 31

Nbre d’excusés avec pouvoir : ... 2

Nbre d’excusé sans pouvoir : 0

Nbre d’absent : 0

Nombre de votants : 33

Etaient présents : M. Christophe DORÉ, Mme Charlie GOUDAL-MANOURY, M. Raphaël GRIEU, Mme Linda HOCDE, M. Ludovic HÉBERT, Mme Isabelle GERVAIS, M. Florian COURRAEY, Mme Ghislaine FERCOQ, M. Philippe BEUFILS, Mmes Marie-Jeanne DEMOL, Dominique COUBRAY, MM. Éric LESUEUR, Jean-Marc ORAIN, Sylvain LE SAUX, Éric LÉGER, Mmes Patricia LEHIR, Christine RASTELLI, MM. Jean-Yves HÉDOU, Michaël CAVELIER, Jérôme ANQUETIL, Mmes Angélique FIQUET, Elfie THIBAUT, M. Vincent RENVOISÉ, Mmes Florence LELIEVRE, Graziella FILLASTRE, M. Mattéo BACHELET, Mmes Myriam HUAULT, Tiphaine MOREL, MM. Guillaume RICHARD, Douglas POTIER, David DUHAMEL.

Excusés avec pouvoir : Mmes Suzanne LE TUAL, Sabrina AUBÉRY

- Mme LE TUAL avait donné procuration à M. ORAIN

- Mme AUBÉRY avait donné procuration à M. GRIEU

**LOGEMENTS LOCATIFS SOCIAUX
GESTION EN FLUX DU CONTINGENT COMMUNAL
PATRIMOINE CIF COOPERATIVE**

AVENANT A LA CONVENTION

Monsieur Jean-Marc ORAIN donne lecture de son rapport.

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de la construction et de l’habitation,

VU la loi ELAN de novembre 2018 portant sur l’évolution du Logement, de l’Aménagement et du Numérique.

VU le décret du 20 février 2020 venant introduire la mise en place de la gestion en flux des contingents communaux.

VU la délibération du 7 février 2024 du Conseil Municipal approuvant la convention de gestion en flux du patrimoine CIF COOPERATIVE.

VU le projet d’avenant annexé à la présente délibération.

.../...

.../...

CONSIDÉRANT la réactualisation annuelle pour 2026 du pourcentage du flux de logements affectés aux contingents communaux passant de 3,381 % à 3,487 % soit un prévisionnel de logements réservés porté à 1.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal :

- d'approuver l'avenant à la convention redéfinissant le volume annuel de logements proposés par le bailleur CIF COOPERATIVE.
- d'autoriser Monsieur Le Maire, ou en son absence, Madame la Première Adjointe, ou tout Élu dûment à signer cet avenant ainsi que toute pièce nécessaire à la conclusion de ce dossier.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Fait et délibéré en l'Hôtel de Ville de BOLBEC, les jour, mois et an susdits./.

Pour extrait conforme,
(Suivent les signatures)

Le Maire,

Christophe DORÉ